

RADIOS LOCALES PRIVEES, grille des salaires minimums (en brut)

Valeur du point au 1er août 2022

augmentation de 4,9 % pour le point A jusqu'à l'indice 120 (A) 13,798 €
 et de 0,3 % pour le point B A partir de l'indice 121 (B) 10,100 €

Rédacteur en chef		Points	Salaires	
4ème échelon	radio type 2	230	2 767,00 €	
	radio type 1	220	2 666,00 €	
3ème échelon	radio type 2	220	2 666,00 €	
	radio type 1	210	2 565,00 €	
2ème échelon	radio type 2	210	2 565,00 €	
	radio type 1	200	2 464,00 €	
1er échelon	radio type 2	195	2 413,50 €	
	radio type 1	185	2 312,50 €	
Coordinateur de la rédaction		Points	Salaires	
4ème échelon	radio type 2	195	2 413,50 €	
	radio type 1	185	2 312,50 €	
3ème échelon	radio type 2	190	2 363,00 €	
	radio type 1	180	2 262,00 €	
2ème échelon	radio type 2	185	2 312,50 €	
	radio type 1	175	2 211,50 €	
1er échelon	radio type 2	179	2 251,90 €	
	radio type 1	169	2 150,90 €	
Reporter-rédacteur-présentateur		Points	Salaires	
4ème échelon	radio type 2	170	2 161,00 €	
	radio type 1	160	2 060,00 €	
3ème échelon	radio type 2	160	2 060,00 €	
	radio type 1	150	1 959,00 €	
2ème échelon	radio type 2	147	1 928,70 €	
	radio type 1	137	1 827,70 €	
1er échelon	radio type 2	141	1 868,10 €	
	radio type 1	131	1 767,10 €	
Journaliste stagiaire		Points	Salaires	
Diplômé ou 2ème année		radio types 1 et 2	127	1 726,70 €
Non diplômé - 1ère année avec expérience antenne radio		radio types 1 et 2	123	1 686,30 €
Non diplômé - 1ère année			120	1 656,00 €
Expression bilingue à l'antenne		(5 points B)	50,50 €	

Les échelons

4ème échelon : à l'initiative de l'employeur
3ème échelon : après 6 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte)
2ème échelon : entre plus de 3 ans et moins de 6 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte)
1er échelon : jusqu'à 3 ans d'ancienneté dans la fonction dans l'entreprise (durée du stage non prise en compte)

Les types de radio

Type 1 : Les services indépendants de proximité (catégorie CSA : A et B)

Type 2 : Les services décrochant sur un réseau national (catégorie CSA : D et E, moins de 30 millions d'habitants).

Piges (point A) - au 1er août 2022

Journée de présentation ou reportages (amplitude = ou > à 6 h)	radio type 3	12 points	165,57 €
	radio types 1 et 2	10 points	137,98 €
Vacation de présentation ou reportage (amplitude < à 6 h.)	radio type 3	8 points	110,38 €
	radio types 1 et 2	6 points	82,79 €
Document sonore (commandé ou accepté, diffusé ou non)	radio type 3	5 points	68,99 €
	radio types 1 et 2	3 points	41,39 €

Rappel dispositions convention collective

Les rémunérations minima sont majorées :

* du 13^{ème} mois (article 25)

* des primes d'ancienneté, suivant l'ancienneté en qualité de journaliste professionnel dans l'entreprise et dans la profession (article 23), qui se cumulent le cas échéant avec l'effet des échelons.

* pour les piges : les congés payés et le 13^{ème} mois peuvent être payés par l'employeur à l'occasion de chaque pigue, ou chaque mois. Ces éléments doivent apparaître sur le bulletin de salaire.